

Date: Le mardi 8 juin 1999 - n° 42

Heure: 10 heures

Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 10 h 02.

---

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

- n° 218      Loi concernant Ville de Chapais — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée mais ne peut être adopté avant le 23 juin 1999, sans le consentement unanime pour déroger à l'article 35 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.  
(Dépôt n° 377-19990608)

M. Létourneau (Ungava) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 218, Loi concernant Ville de Chapais.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 218 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

## Dépôts de documents

M. Landry, vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, dépose :

Le rapport annuel de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1998.

(Dépôt n° 378-19990608)

Le rapport d'activités du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1998.

(Dépôt n° 379-19990608)

---

Mme Goupil, ministre de la Justice et procureure générale du Québec, dépose :

Le rapport annuel du ministère de la Justice, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 380-19990608)

---

M. le Président dépose :

Le rapport annuel du Protecteur du citoyen, intitulé « Pour recentrer l'administration sur les droits et les attentes des citoyens », pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 381-19990608)

Puis, M. le Président dépose les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 1<sup>er</sup> juin 1999 :

- Décision 912 concernant le Règlement concernant le stationnement sur les terrains de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 382-19990608)

- Décision 913 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés.

(Dépôt n° 383-19990608)

- Décision 914 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel des cabinets de l'Assemblée nationale et sur

8 juin 1999

---

le paiement des services professionnels.

(Dépôt n° 384-19990608)

- Décision 915 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative.

(Dépôt n° 385-19990608)

- Décision 921 concernant le Règlement concernant le versement d'une rémunération additionnelle aux titulaires de quatre emplois de chef d'équipe à la transcription du Journal des débats.

(Dépôt n° 386-19990608)

Enfin, en réponse à une question du leader de l'opposition officielle et conformément à l'engagement pris par la présidence le vendredi 4 juin 1999, M. le Président dépose :

Un relevé, couvrant la période du 18 juin 1996 à aujourd'hui, concernant l'adoption de l'ensemble d'un projet de loi à la fin de l'étude détaillée de celui-ci en commission plénière.

(Dépôt n° 387-19990608)

### **Dépôts de rapports de commissions**

Mme Charest (Rimouski), à titre de vice-présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 4 juin 1999, a étudié en détail le projet de loi :

- n° 17 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis – Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 388-19990608)

M. Bertrand (Portneuf), à titre de président, dépose les rapports de la Commission des institutions qui, :

les 1<sup>er</sup> et 3 juin 1999, a étudié en détail le projet de loi :

- n° 1 Loi concernant l'obligation pour l'électeur de s'identifier au moment de voter – Rapporté avec des amendements.

8 juin 1999

---

(Dépôt n° 389-19990608)

et le 28 mai 1999, a étudié en détail le projet de loi :

n° 32      Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les conjoints de fait – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 390-19990608)

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 1<sup>er</sup> juin 1999, a examiné le rapport annuel du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.

(Dépôt n° 391-19990608)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Bordeleau (Acadie) dépose :

Copie d'une lettre envoyée, le 4 juin 1999, à plusieurs membres du Conseil des ministres par Franklin S. Gertler, avocats, concernant le projet de la Grande Côte des Éboulements et la demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada dans «Bernard Gauthier et UQCN c. Jacques Brassard et Paul Bégin, C.A.Q. n° 200-09-002351-986» et autres recours.

(Dépôt n° 392-19990608)

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre l'étude du projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation afin d'instituer le comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée des projets de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, n° 23, Loi modifiant la Loi sur la Communauté

8 juin 1999

---

urbaine de Montréal, et n° 30, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et d'autres dispositions législatives;

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée des projets de loi n° 52, Loi modifiant la Loi concernant les enquêtes sur les incendies, et n° 44, Loi modifiant la Loi de police;
  
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 61, Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec;

Puis, il convoque pour le 15 juin :

- la Commission des finances publiques, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant Les Soeurs du Bon-Pasteur de Québec;
  
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé n° 208, Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand; n° 209, Loi concernant la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha; n° 205, Loi concernant la Ville de Victoriaville; n° 212, Loi concernant la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges; n° 211, Loi concernant la Commission de l'aqueduc de la Ville de La Tuque; n° 207, Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Legault, ministre de l'Éducation, proposant que le principe du projet de loi n° 43, Loi concernant certaines dispositions

8 juin 1999

---

dérogatoires dans les lois relatives à l'éducation, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 43 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 43 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'éducation.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude du projet de loi n° 43, Loi concernant certaines dispositions dérogatoires dans les lois relatives à l'éducation.

#### **Projets de loi du gouvernement**

##### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 33, Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, ainsi que les amendements transmis par M. Rochon, ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Les amendements sont déclarés recevables.

Les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

##### *Adoption du principe*

M. Bégin, ministre de l'Environnement, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 60, Loi sur l'évaluation environnementale du projet de parachèvement du développement hydroélectrique de la rivière Churchill, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

8 juin 1999

---

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Gautrin (Verdun), le débat est ajourné.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Rochon, ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie, propose que le projet de loi n° 33, Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 13 h 01, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

La séance reprend à 15 h 06.

*Adoption*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Rochon, ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie, proposant que le projet de loi n° 33, Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 33 est adopté.

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Bégin, ministre de l'Environnement, proposant que le principe du projet de loi n° 60, Loi sur l'évaluation environnementale du projet de parachèvement du développement hydroélectrique de la rivière Churchill, soit

8 juin 1999

---

maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 60 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 60 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Goupil, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur la division territoriale et la Loi sur les tribunaux judiciaires, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Mulcair (Chomedey), le débat est ajourné.

---

À 18 h 01, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

La séance reprend à 20 h 07.

---

*Adoption du principe*

Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 36, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

8 juin 1999

---

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 53, Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec, et elle propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 53 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 53 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

---

À 23 h 46, sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 9 juin 1999, à 10 heures.

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 4 juin 1999, à 20 h 49, à Sainte-Foy, en présence de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Louis Lebel, Administrateur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 63      Loi concernant certains contrats du ministère du Revenu.

---

Le mardi 8 juin 1999, à 16 h 10, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault,

*8 juin 1999*

---

Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 33      Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la  
Technologie.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**